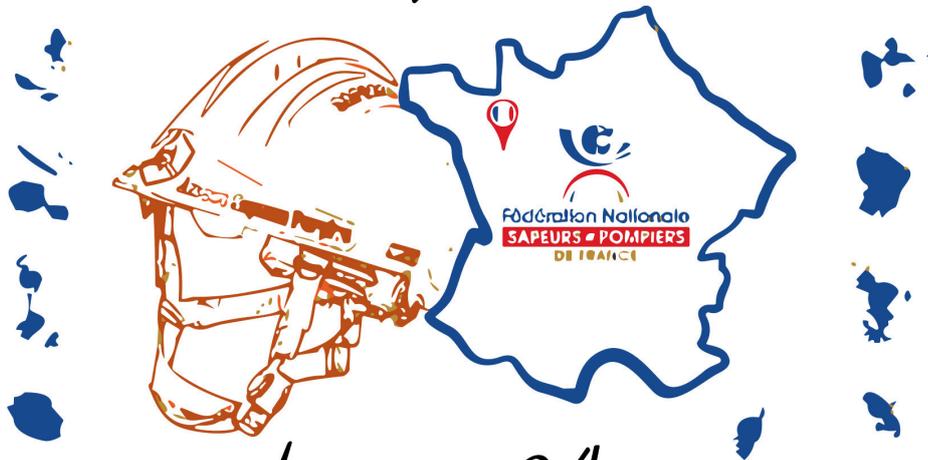


RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE 2024

Rassemblement Technique National



Angers 2024

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

DE FRANCE

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

WWW.RTN2024.FR



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. COURRIER DES CO-PRÉSIDENTS DU COMITE D'ORGANISATION

3. FICHE D'INSCRIPTION

4. CERTIFICAT MEDICAL

5. ATTESTATION D'APPARTENANCE

6. DÉCLARATION DU (OU DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAUX

7. AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

8. FICHE DE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

9. CONSIGNES PARTICULIÈRES

10. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

11. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

12. UNE EXPÉRIENCE UNIQUE



INTRODUCTION

ANGERS, 1ERE VILLE VERTE DE FRANCE, L'ENDROIT OÙ IL FAIT BON VIVRE PAR EXCELLENCE.

PRESENTATION



LA TERRE DU ROI RENÉ

RECONNUE POUR SA QUALITÉ DE VIE, SITUÉE AU CŒUR DU 3E VIGNOBLE DE FRANCE ET DU VAL DE LOIRE, INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, ANGERS VOUS INVITE AUX RENCONTRES. VOUS POUVEZ FLÂNER DANS LES RUELLES DE LA CITÉ HISTORIQUE, ADMIRER LA BEAUTÉ DU PATRIMOINE ANGEVIN, SILLONNER LA VILLE À VÉLO, DÉGUSTER DE GRANDS VINS, ADMIRER LA BEAUTÉ DES PARCS ET JARDINS EN CŒUR DE VILLE ET EN QUELQUES PAS, VOUS RETROUVER EN PLEINE NATURE. TERRE DE CONFLUENCE, DE GRANDS ITINÉRAIRES À VÉLO ET D'ESPACES NATURELS. RICHE D'UN HÉRITAGE CULINAIRE IMPORTANT QUI SAURA VOUS FAIRE VOYAGER, BIENVENUE EN ANJOU.

L'ANJOU... TERRE D'EXCELLENCE

C'EST EN ANJOU QUE DE NOMBREUX GRANDS SPORTIFS ONT COMMENCÉ ET SE SONT RÉVÉLÉS AUX YEUX DU MONDE. GARDONS CETTE MENTALITÉ POUR NOUS DÉPASSER DURANT CE WEEK-END.



RESTEZ INFORMÉS

Le Rassemblement Technique National s'inscrit dans une démarche écologique qui vise à réduire l'utilisation de papier. Pour ce faire, un site internet, disponible au format application à été mis en ligne.

Afin de communiquer de manière efficace et claire, nous vous demandons de télécharger cette application qui vous permettra de recevoir des notifications en amont et durant l'évènement.

Vous retrouverez tout ce dont vous avez besoin à l'adresse suivante : www.rtn2024.fr

UTILISEZ LE QR-CODE CI DESSOUS AFIN D'Y ACCÉDER :





Le Comité d'Organisation
à

Messieurs, Mesdames les responsables de délégations JSP

Objet : Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers 2024

Pièce jointe : Dossier d'inscription

En 2024, le département de Maine et Loire organisera le Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers de France. Cette grande manifestation se déroulera les 5, 6 et 7 juillet 2024 à Angers au Parc des Sports Josette et Roger MIKULAK.

Le Comité d'organisation est heureux de vous faire parvenir le dossier d'engagement joint à ce courrier. Ce dossier doit être rempli avec attention et sérieux afin que nous puissions vous recevoir dans les meilleures conditions.

Dès réception de ce dossier vierge, l'accusé de réception doit être envoyé immédiatement à votre délégué régional pour validation de la prise en compte du dossier, la seule et unique voie d'enregistrement de votre candidature.

Une fois rempli, le dossier complet, un règlement par chèque joint au dossier ou par virement bancaire (voir Annexe) correspondant au montant des frais d'inscription et de réservation pour l'hébergement et la restauration, doit être retourné à votre délégué régional qui nous le fera parvenir sans délai.

Le délai de rigueur pour la réception des dossiers par l'organisateur est fixé au **15/05/2024**. Sous réserve que les dossiers soient complets (tous documents et chèques joints), les premières inscriptions réceptionnées bénéficieront des hébergements dans les sites les plus proches de la manifestation. Tout dossier incomplet sera mis en attente et non enregistré jusqu'à réception de l'intégralité des éléments complémentaires demandés.



Votre dossier en retour devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes entièrement complétées et signées :

- La fiche d'inscription
- La fiche de réservation d'hébergement et de restauration et le chèque correspondant au montant des frais d'inscription et de réservation pour l'hébergement et la restauration – chèque libellé à l'ordre de **RTN JSP : CAP SUR ANGERS 2024** ou par virement bancaire (**RIB ci joint**) en indiquant : **votre nom d'équipe et votre département d'origine.**
- Les certificats médicaux de tous les JSP engagés
- Les déclarations du ou des représentants légaux
- L'attestation d'appartenance à l'UDSP ou à l'ADJSP
- Le règlement intérieur signé par le responsable de la délégation
- Le contrat moral de respect de l'environnement signé par le responsable de la délégation

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le Comité d'Organisation

Pssst revisez vos manœuvres ici



FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS DE MANŒUVRES ET CHALLENGE ANDRÉ SIBUÉ

RÉGION : _____

DÉPARTEMENT : _____

SECTION : _____

RESPONSABLE DU DOSSIER ADMINISTRATIF :

Nom : Prénom : E-mail :

N° de téléphone :

Adresse de Facturation :

ACCOMPAGNATEURS :

Nom : Prénom : E-mail :

N° de téléphone : Grade :

Le premier accompagnateur est désigné d'office en tant que responsable de l'équipe.

Nom : Prénom : E-mail :

N° de téléphone : Grade :

JEUNES SAPEURS-POMPIERS : (2 JUNIOR MAXIMUM - 2005/2006)

NOM	PRÉNOM	SEXE M/F	DATE DE NAISSANCE JJ/MM/AAAA	CATÉGORIE	ADHÉSION FNSPF OUI /NON

Visa du délégué régional

Signature du responsable
départemental

CERTIFICAT MÉDICAL

CERTIFICAT MÉDICAL À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Article L 231-2-1 du Code du Sport

Je soussigné(e), _____ Docteur en médecine,
demeurant _____

ou

Médecin Sapeurs-Pompiers du SDIS de : _____

Certifie avoir examiné ce jour : _____

Nom et prénom du JSP : _____

Né le : __ / __ / ____

JSP de la section de _____

Numéro du département de la section _____

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives de Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross Country
- Épreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours Sportif du Sapeur-Pompier
- Rassemblements Techniques Départementaux, Régionaux et Nationaux
- Autre :

Fait à _____ le __ / __ / ____

Cachet et signature

Tout autre modèle établi pour la saison 2023/2024 sera accepté par l'organisation, sous réserve qu'il soit daté de moins d'un an à la date de la compétition et conforme aux exigences de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Les parents du ou de la jeune susnommé(e) s'engagent à signaler à l'encadrement toute modification concernant l'état de santé de leur enfant. Tout autre modèle de certificat médical mentionnant spécifiquement une non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives des JSP mentionnées dans le présent certificat, pour la saison 2023/2024, sera accepté par l'organisation, sous réserve qu'il soit daté de moins d'un an à la date de la compétition.



ATTESTATION D'APPARTENANCE

ATTESTATION D'APPARTENANCE

RÉGION : _____

DÉPARTEMENT : _____

SECTION :

Je soussigné (1) _____ Président de l'Union Départementale ou de l'Association Départementale, atteste que les JSP mentionnés sur la fiche d'inscription sont à ce jour réglementairement inscrits sur les registres de l'Union Départementale ou de l'Association Départementale du département de _____ et adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

(1) Grade, Nom et Prénom

Signature du Président de l'UDSP ou de l'ADJSP ou son délégué



Tout Jeune Sapeur-Pompier participant au Rassemblement Technique National doit justifier, le jour des épreuves de son adhésion au réseau fédéral à l'aide soit : de sa carte fédérale (avec photo obligatoire) ou d'un justificatif de la FNSPF (listing fédéral) en cours de validité le jour de la compétition accompagné d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)



DÉCLARATION DU (DES) RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)

RÉGION : _____

DÉPARTEMENT : _____

SECTION :

Je soussigné(e), _____

Représentant légal de l'enfant _____

- Autorise mon enfant à participer au Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers 2024
- Autorise le responsable de la section dont est membre mon enfant, ou les accompagnants lors de l'évènement :
 - A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin
 - A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité
 - A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je suis joignable au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Numéro 1 : __ / __ / __ / __ / __

Numéro 2 : __ / __ / __ / __ / __

Fait à _____ le __ / __ / __

Signature du responsable légal

Visa du délégué régional

Visa du responsable départemental

Tout autre modèle de déclaration du (ou des) représentant(s) légal(aux) pour la saison 2023/2024 sera accepté par l'organisation, sous réserve qu'il soit daté de moins d'un an à la date de la compétition.



Art L1111-5 du Code de la Santé Publique
Art R1112-57 du Code de la Santé Publique



AUTORISATION DE PRISE D'IMAGE ET D'UTILISATION

Représentant légal 1 :

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse e-mail : _____ @ _____ . _____

Agissant en ma qualité d'administrateur légal de l'enfant

Représentant légal 2 : (en cas d'autorité parentale conjointe)

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse e-mail : _____ @ _____ . _____

Agissant en ma qualité d'administrateur légal de l'enfant

L'enfant :

Nom : _____

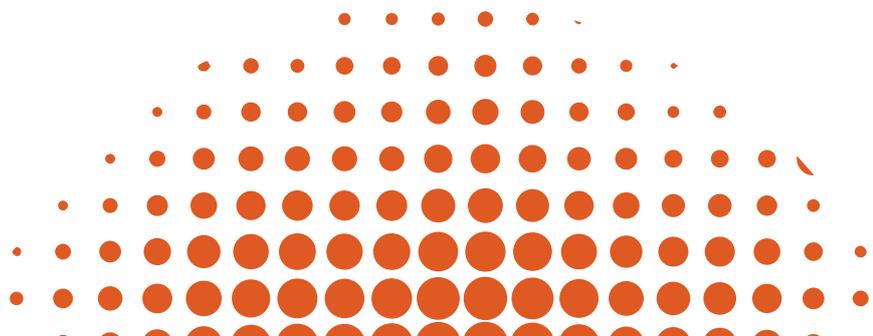
Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Conférons, par la présente, à l'association RTN JSP : CAP SUR ANGERS 2024, ainsi qu'à la Fédération National des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), l'autorisation d'effectuer la captation, la fixation, la diffusion, la reproduction et l'utilisation de l'image et de la voix de notre enfant par support papier (dépliant de promotion es JSP, rapport annuel et d'activité de la FNSPF, magazine "Sapeurs-Pompiers de France"), supports visuels (photographies et vidéos) pour la mise en ligne de photographies ou d'une vidéo sur le site www.pompiers.fr et sur les réseaux sociaux de la FNSPF, dans le cadre de la participation de notre enfant au Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui se déroule du 5 au 7 juillet 2024 à Angers - Complexe Sportif Josette et Roger MIKULAK.

Ces publications ont pour objectif de communiquer et informer les jeunes sapeurs-pompiers et le grand public sur l'évènement du Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers et éventuellement ses éditions future.

L'intervention de notre enfant s'effectue dans le cadre de sa participation aux épreuves sportives du Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers 2024.



AUTORISATION DE PRISE D'IMAGE ET D'UTILISATION

Cette autorisation est conférée pour le monde entier, à titre gratuit et pour tout ou partie des images et séquences d'images ou interview qui seront réalisées dans ce cadre. Par conséquent, j'accepte/nous acceptons que les séquences fassent l'objet de coupures et de montages justifiés par les impératifs techniques et les objets de communication et d'information.

Elle est valable pendant une durée de trois ans, ceci uniquement dans le cadre de l'opération de communication et d'information relative au RTN et à la promotion de ses éditions futures. Par ailleurs, tout renouvellement de la présente autorisation devra être exprès et écrit avant toute nouvelle diffusion des images de votre enfant.

Cette autorisation peut être retirée à tout moment, le retrait a pour conséquence l'arrêt de l'exploitation des images de votre enfant prises lors du Rassemblement Technique National des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour les supports de communication établis ultérieurement à la réception du retrait de votre autorisation.

Fait à _____ le __ / __ / __

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2



FICHE DE RÉSERVATION

Pour toute modification de dernière minute concernant votre inscription, veuillez contacter le 02 41 33 21 00

RÉSERVATION DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION (ÉQUIPE DE 10 JSP + 2 ENCADRANTS)

Moyen(s) de transport de l'équipe : Voiture Train Bus VTP

Remarques importantes :

- Les réservations seront prises en compte et enregistrées, uniquement sous réserve de la transmission simultanée du règlement.
- Les places sur les sites d'hébergement seront attribuées au fur et à mesure de l'enregistrement des inscriptions. Nous nous engageons à tous vous loger à moins de trente minutes.

RÉGION : _____

DÉPARTEMENT : _____

NOM DE LA SECTION : _____

ARRIVÉE : Vendredi soir 14:30 - 16:30
 16:30 - 18:30
 18:30 - 20:30

Samedi matin 6:30 - 7:30

Désignation	Détails	Nombre	Prix	Total
Formule « Non logé »	2 repas (samedi midi & samedi soir)		26 €	€
Formule « 1 nuit » Samedi à dimanche	1 nuit + petits déjeuner + 2 repas (samedi midi & soir)		55 €	€
Formule « complète »	2 nuits + 2 petits déjeuners + 3 repas (vendredi soir, samedi midi & soir)		80 €	€
Panier repas	1 repas dimanche midi		11 €	€
Frais d'inscription et de dossier	Par équipe		350 €	€
Conducteur ou personnes supplémentaire de la délégation	Repas vendredi soir		13 €	€
	Repas samedi midi		13 €	€
	Repas samedi soir		13 €	€
			TOTAL	€



Règlement par chèque à l'ordre RTN JSP : CAP SUR ANGERS 2024
ou par virement bancaire (voir annexe)

CONSIGNES PARTICULIÈRES

CHAQUE ÉQUIPE DOIT ASSURER SA PROPRE LOGISTIQUE POUR LES FOURNITURES SUIVANTES :

MATÉRIEL DU CONCOURS DE MANOEUVRE (conformément au règlement du RTN) :

- Quatre tuyaux diamètre 70 mm - 20 m de longueur
- Six tuyaux diamètre 45 mm - 20 m de longueur munis de courroies à boucle. Une tolérance d'un maximum de 30 cm est acceptée sur les 20 m de long de chaque tuyau (soit une longueur supérieure ou égale à 19,70m)
- Deux LDMR diamètre 45 mm
- Une division mixte de 65x65x2x40, à robinets
- Un collier cervical multi-tailles adulte, réglable (le choix du modèle et du fabricant est laissé à l'appréciation de l'équipe)
- Pancarte de présentation : fournie par l'organisation

HABILLEMENT :

- **Pour le déplacement :**
 - Survêtement aux couleurs du département ou de la section d'origine
- **Pour le concours de manoeuvre :**
 - Veste ou pantalon ou combinaison
 - Bottes ou rangers
 - Ceinturon de feu
 - Casque pour l'incendie (F2JSP) et casquette rouge pour le secourisme
 - Gants de manoeuvre pour l'incendie
- **Pour le challenge André Sibué :**
 - Survêtement et tenue de sport
- **Pour les accompagnateurs :**
 - TSI (veste, pantalon, rangers, polo et casque)

HÉBERGEMENT :

- Sac de couchage - oreiller - drap housse 1 place
- Vêtement de nuit
- Nécessaire de toilette



REGLEMENT INTÉRIEUR

- **Article 1** : Durant toute la durée de la manifestation, que ce soit sur le site ou en dehors du rassemblement technique, toute équipe doit être placée sous la responsabilité de deux encadrants majeurs (en cas d'équipe mixte, JSP filles et garçons confondus, obligation d'avoir un encadrement mixte).
- **Article 2** : Pour une bonne organisation de la compétition et un bon déroulement des épreuves, seules les dispositions de ce règlement intérieur et du règlement du concours de manœuvres en vigueur au jour du rassemblement, pourront être appliquées.
- **Article 3** : L'équipe non présente à la chambre d'appel ou à son emplacement de manœuvres lors de l'appel de la section sera automatiquement disqualifiée.
- **Article 4** : Toute personne, section de JSP ou association, s'adonnant à la vente de ses propres articles, sur les lieux de la manifestation, sans y être autorisée par le comité d'organisation, sera expulsée.
- **Article 5** : Toute personne ou section de JSP troublant la bonne organisation du rassemblement sera expulsée.
- **Article 6** : Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables en cas de vol d'effets personnels ou d'objets divers sur l'ensemble des sites (hébergement, restauration, manœuvres...) pendant la durée de la manifestation.
- **Article 7** : Durant toute la manifestation, la consommation d'alcool et de produits illicites est formellement interdite pour les JSP et les animateurs en charge de la surveillance et de l'encadrement des JSP. En cas de comportements douteux, l'organisation se réserve le droit de faire constater et contrôler le taux d'alcoolémie ou la consommation de produits illicites par un médecin ou par la gendarmerie.
- **Article 8** : L'ensemble des sites d'hébergement est non-fumeur. Les feux de camp sont également interdits. Cela vaut également sur le site des épreuves.
- **Article 9** : L'ensemble des personnes présentes sur les sites d'hébergement ont obligation de respecter la tranquillité, le repos et le sommeil d'autrui.
- **Article 10** : L'organisateur prévoit un comité de surveillance et de discipline. Ce comité, composé de membres de la commission nationale et de l'organisation, est placé sous l'autorité du Président de la Fédération Nationale, du Directeur Départemental et du Président de l'Union Départementale ou de leurs représentants respectifs. Il sera mobilisable et alertable jour et nuit, sur l'ensemble des sites de la manifestation. Son rôle est de prévenir et/ou de constater tout acte de malveillance, de dégradation, d'incivilité, de dérive comportementale, toute consommation de produits illicites ou d'alcool... Les membres du comité de surveillance et de discipline donnent un avis soumis à la validation des Présidents du Comité d'Organisation. Ceux-ci auront alors toute latitude pour, à tout moment de la manifestation, exclure sans délai une équipe des épreuves ou annuler le classement obtenu par une équipe dès lors que des faits inadmissibles seront constatés.



REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 11** : Les encadrants devront s'assurer du bon état des structures d'hébergement et de restauration tout au long de leur séjour et plus particulièrement à leur départ de la manifestation. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation au Président de l'Union Départementale ou au Président de l'Association Départementale concernée avec un courrier d'information adressé au Directeur Départemental.

Le Comité d'Organisation

Je soussigné, (Grade, nom et prénom) ,
Responsable de la section de jeunes sapeurs-pompiers de _____ ,
reconnait avoir pris connaissance des articles du présent règlement intérieur du Rassemblement Technique National des jeunes sapeurs-pompiers et m'engage à respecter et faire respecter son contenu par les JSP placés sous ma responsabilité.

Fait à _____ le / /

Signature du responsable de la délégation

Contrat moral de respect de l'environnement

Le RTN 2024 s'inscrit dans une démarche novatrice de respect de l'environnement en limitant au maximum l'emploi de papiers, de plastique et de matériaux non recyclables. Ainsi, tout sera mis en oeuvre durant cet événement afin de réduire l'impact environnemental de nos actions. Nous vous demandons par la présente de nous aider dans cette démarche et de faire de cet événement le premier Rassemblement Technique National respectueux de l'environnement.

Je soussigné, (Grade, nom et prénom) ,
Responsable de la section de jeunes sapeurs-pompiers de _____ ,
s'engage à sensibiliser et à faire appliquer auprès de sa section les consignes de respect de l'environnement dans le but de limiter l'impact environnemental du RTN 2024.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Parc des Sports Josette et Roger MIKULAK – 5, 6 et 7 juillet 2024

(peut-être amené à évoluer en fonction de l'organisation)

Vendredi 5 juillet 2024

- **14H00** : Activation du secrétariat d'accueil au profit des équipes et des jurys
Salle BERGSON, Rue des Pruniers, 49000 Angers
- **22H00** : Fermeture du secrétariat d'accueil

Samedi 6 juillet 2024

- **6H30 - 7H30** : Ouverture du secrétariat d'accueil (pour les sections arrivant le jour même)
Salle BERGSON, Rue des Pruniers, 49000 Angers
- **6H30 à 7H30** : Petit déjeuner
Hall de Tennis MONTESQUIEU, 17 Rue de Pruniers, 49000 Angers
- **8H00** : Cérémonie d'ouverture
Parc des Sports Josette et Roger MIKULAK, Rue Jules Ladoumegue, 49000 Angers
- **8H45 à 12H15** : Concours de manœuvres et challenge André SIBUE
- **11H45 à 13H45** : Restauration
Hall de Tennis MONTESQUIEU, 17 Rue de Pruniers, 49000 Angers
- **13H15 à 17H00** : Reprise du concours de manœuvres et challenge André SIBUE
- **18H00** : Cérémonie de clôture
Parc des Sports Josette et Roger MIKULAK, Rue Jules Ladoumegue, 49000 Angers
- **18H30** : Allocutions
Parc des Sports Josette et Roger MIKULAK, Rue Jules Ladoumegue, 49000 Angers
- **20H00 à 1H00 J+1** : Restauration et soirée festive
Salle Claude CHABROL, 14 rue des pruniers, 49000 Angers

Dimanche 7 juillet 2024

- **8H00** : Départ des délégations

Toutes les informations relatives à l'organisation et au déroulement de l'évènement sont à retrouver sur le site internet et l'application officielle disponible via le QR-Code ci-dessous



UNE EXPERIENCE UNIQUE

LE VILLAGE RTN

Plongez au cœur du village RTN, un village regroupant des entreprises locales, des entreprises spécialisées dans le domaine de la sécurité civile, ou qui souhaitent soutenir les valeurs véhiculées par les Jeunes Sapeurs-Pompiers de France.

Vous y retrouverez la boutique officielle du RTN vous proposant des goodies exclusifs aux couleurs de l'évènement.



Une petite carte pour aider



Un aperçu de la boutique officielle



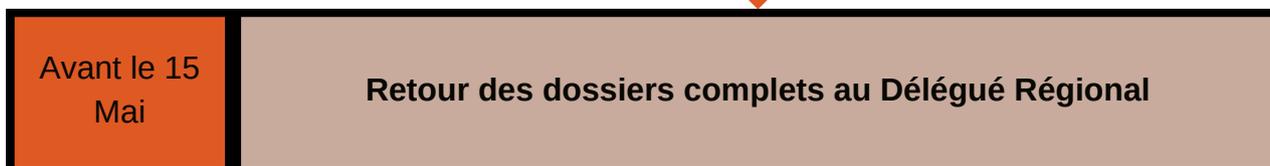
LE SITE DE L'ÉVÈNEMENT

140 000 m², 6 terrains, une tribune pouvant accueillir du public. C'est le stade choisi pour vous accueillir et célébrer les valeurs des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Soyez prêt à vivre une expérience unique.



ANNEXE



Après validation du DR, règlement des frais d'inscription directement à l'organisateur.



Si règlement par virement
: Transmettre la fiche de réservation d'hébergement et de repas à rtn2024@sdis49.fr. Respecter le libellé du virement expliqué dans l'annexe ci-après.

Si règlement par chèque :
Envoyer la fiche de réservation d'hébergement et de repas avec le chèque à l'ordre de RTN JSP 2024 CAP SUR ANGERS à l'adresse postale : 6, Avenue du Grand Périgné, 49070 BEAUCOUZÉ



ANNEXE

IBAN RTN ANGERS 2024

Pour les règlements par virement bancaires, Merci de respecter le modèle ci-après pour le libellé.

Département d'origine (Numéro du département) - Nom de l'équipe

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	39403	00021724901	26	EUR	CM BEAUCOUZE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8394	0300	0217	2490	126
Domiciliation					Titulaire du compte (Account Owner)	
CM BEAUCOUZE					RTN JSP: CAP SUR ANGERS 2024	
1 RUE DE LA PICOTERIE					UDSP 49	
49070 BEAUCOUZE					6 AVENUE DU GRAND PERIGNE	
☎ 02 41 36 87 69					49070 BEAUCOUZE	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

